

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Les élu.e.s de Belle-Isle-en-Terre, de Plouaret et de Plestin Les Grèves
Les conseillers départementaux et régionaux
Les parlementaires**

À

Jean-Christophe MERKLER
Directeur régional de La Poste
27 bd du Colombier, 35000 Rennes

S/C Stéphane ROUVE
Préfet des Côtes d'Armor
3 Pl. Général de Gaulle, 22000 Saint-Brieuc

Saint-Brieuc, le 20/02/2024

Objet : Les élu.e.s des communes des cantons
de Belle-Isle-en-Terre, de Plouaret et de Plestin Les Grèves
avec les salariés de La Poste, les parlementaires, les conseillers départementaux et régionaux
exigent de conserver la présence des facteurs et du service public postal sur site.

Monsieur le Directeur Régional de « La Poste »,
S/C Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,

Pour donner suite à l'émotion suscitée par l'annonce d'un projet de transfert des activités des facteurs vers les centres urbains de distribution postale de Guingamp, de Lannion et de Morlaix, les maires, élus municipaux, élus régionaux, départementaux et parlementaires du département se sont réunis avec les salariés de « La Poste » le 19 février 2024 à Plouaret. Plus de cinquante élus participaient à cette rencontre.

À l'occasion de cette réunion à laquelle étaient représentées toutes les communes susceptibles d'être touchées par le projet en cours, les élus, dans leur diversité, avec les salariés de « La Poste » ont exprimé unanimement le souhait de voir ce projet abandonné. En vérité, celui-ci vient en opposition totale avec les politiques d'aménagement que les communes développent mais aussi avec les actions qu'elles déploient en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

La recherche d'une optimisation des activités de logistique et d'économies nouvelles sur le fonctionnement du service public ne doit pas constituer la raison d'être première de la stratégie de « La Poste ». Ce service est consubstantiel de l'aménagement du territoire et les considérations pouvant découler d'une certaine inadaptation des locaux actuels constituent d'autant moins un argument que les communes n'ont pas été sollicitées sur ce sujet et que le site de Belle-Isle-en-Terre, par exemple, a accueilli ces dernières années le service de distribution postale de Loguivy-Plougras ! Pour ce qui est de Plestin Les Grèves, s'ajoute l'incohérence de renvoyer cette commune vers le Finistère alors que le centre de tri voisin de Lanmeur n'est pas touché.

On notera aussi que les communes de Plouaret et de Plestin Les Grèves sont éligibles aux politiques « petites villes de demain », la seconde est même reconnue pôle communautaire dans le schéma d'aménagement de Lannion-Trégor Communauté, ce qui veut dire qu'elles sont réputées avoir à abriter des activités de « centralité » qu'elles s'efforcent d'entretenir pour continuer à répondre aux besoins des populations. Il semble évident également que l'éventuel départ des facteurs vers la ville aurait assurément pour effet d'éloigner leur vie et leur attention de la vie quotidienne des populations et de la vie en société dans nos bourgs ruraux.

Enfin, les considérations sociales qui découleraient d'une telle décision mériteraient également d'être évaluées, tant du point de vue de l'hygiène et de la sécurité pour les salariés concernés que du point de vue de la croissance du risque d'accidents que ne manquerait pas de générer l'obligation faite aux facteurs de parcourir une plus grande distance pour se rendre à leur travail. L'éventuelle économie budgétaire attendue d'un transfert de la charge « courrier » du transporteur-manutentionnaire vers le facteur salarié de « La Poste » constituerait un autre aspect contestable de la décision envisagée.

Dans ces conditions brièvement rappelées, les signataires de la présente requête demandent à la commission départementale chargée de la présence postale d'émettre un avis défavorable à ce projet et à Monsieur le préfet des Côtes d'Armor, représentant l'autorité de l'Etat dans le département, de demander l'abandon de cette décision.

Annie Bras Denis
Maire



François Le Marrec
Maire



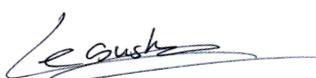
Christian Jeffroy
Maire



Nadine Le Guen Sallou
Conseillère départementale



Béatrice Le Couster
Conseillère départementale



André Coent
Conseiller départemental



Gaby Cadiou
Conseillère régionale



Fanny Chappé
Conseillère régionale



Guillaume Robic
Conseiller régional



Murielle Lepvraud
Députée de la circonscription



Annie Le Houérou
Sénatrice



Gérard Lahellec
Sénateur

